

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 28 MARS 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23 + 2 pouvoirs

Date de convocation 22 mars 2023
Date de publication 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absentes : **Katty CLAYES TAHKBARI, Pascale PETIT.**

Représentés : **Jean-Luc DEROZIERES à Régis RENARD, Simone DEVAUX à Evelyne BOCQUET.**

Monsieur Pierre MARY a été nommé secrétaire de séance.

N° de délibération : 19_28032023

N°19 : CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET ANIMATION TERRITORIALE DU PROGRAMME MOBY
Rapporteur : Madame Anita DANGIN

Le rapporteur informe le conseil municipal que le programme Moby est un programme validé par le ministère de la Transition écologique et par l'ADEME, labellisé CEE. Il favorise l'utilisation des modes de transport actifs pour améliorer la sécurité routière aux abords des établissements scolaires, réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques, apaiser l'espace public aux abords des établissements et lutter contre la sédentarisation des enfants.

L'objectif est d'instaurer un changement de comportement durable en faveur des mobilités actives et participatives.

Dans le cadre du programme Moby, Eco CO2 a lancé un Appel à Manifestation d'intérêt et propose un accompagnement personnalisé à la définition d'un projet d'écomobilité scolaire.

La commune de Bar-sur-Aube a répondu à cet appel à manifestation d'intérêt et fait partie des 35 candidats retenus au niveau national (seul lauréat de la Région Grand Est).

Aussi, nous avons désormais la possibilité de nous faire accompagner par la société Eco CO2 pour la définition de notre projet d'écomobilité scolaire.

L'accompagnement comprend deux volets :

- Un accompagnement personnalisé à la définition d'un projet d'écomobilité scolaire. Cette prestation de 9 jours s'adapte aux besoins et à la maturité de chaque projet et territoire et peut comprendre :
- Un diagnostic, pour identifier les besoins du territoire et les établissements scolaires prioritaires ;
- Un accompagnement à la concertation et la mobilisation, pour assurer un projet partagé par l'ensemble des parties prenantes ;
- Des apports de connaissances et d'outils méthodologiques, pour mener les projets et monter en compétences ;
- Une mise en réseau et du partage d'expériences. Les collectivités auront la possibilité d'intégrer une communauté de collectivités engagées dans l'écomobilité scolaire et ainsi bénéficier :
- De webinaires bimensuels avec des apports de connaissances, des retours d'expériences de collectivités déjà engagées dans l'écomobilité scolaire ;
- D'événements présentiels locaux pour favoriser le partage de bonnes pratiques ;
- D'une boîte à outils collective.

Il est précisé que cet accompagnement est entièrement financé dans le cadre du programme Moby par les Certificats d'Economies d'Energie. Aucun frais relatif à la mission (en dehors des frais annexes éventuels tels que frais de déplacements, impressions, location de salle, ...) ne sera à la charge de la Collectivité.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines et de la commission sports, loisirs et du 21 mars 2023,

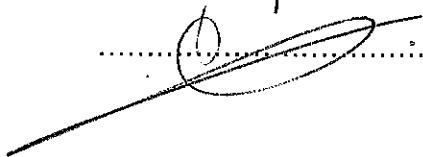
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat relative à l'appel à manifestation d'intérêt « animation territoriale du programme MOBY » avec la société Eco CO2, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et l'ensemble des documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

P. I.

PERRIN MARY

....., secrétaire de séance